

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole primaire Almont groupe 1
et école élémentaire d'application Almont
groupe 2
Melun (Seine-et-Marne (77))**

Note de Première Phase (NPP)

Octobre 2010 – N°0771321T_RNPP

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecoles primaire Almont groupe 1 et élémentaire d'application Almont groupe 2
(Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Commune de Melun (77))
Note de Première Phase 1 (NPP) N° 0771321T_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole primaire Almont groupe 1 et école élémentaire d'application Almont groupe 2 Melun (Seine-et-Marne (77))

Note de Première Phase (NPP)

Octobre 2010 – N° 0771321T_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	B. MONNIOT	Ingénieur de projet
Vérificateur	S.SOENE	Chef de projet
Approbateur	A. BARITEAU	Directrice de projet

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecoles primaire Almont groupe 1 et élémentaire d'application Almont groupe 2
(Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Commune de Melun (77))
Note de Première Phase 1 (NPP) N° 0771321T_RNPP*

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

Les Ecoles primaire Almont groupe 1 et élémentaire d'application Almont groupe 2 (identifiant ETS n°0771321T) est visée par l'étape 3 (diagnostic des sols) de la démarche nationale « Etablissements sensibles » en raison de la proximité (dans un rayon de 100 m) de ces établissements recevant du jeune public avec deux sites BASIAS (identifiants n°IDF7708701 et n°IDF7708907). La phase 1 du diagnostic des sols fait l'objet du présent rapport d'étude.

Les écoles primaire et élémentaire publiques Almont sont localisées rue Jean Moulin à Melun (77). Elles comprennent l'école primaire Almont 1 et l'école élémentaire d'application Almont 2. Ces deux écoles sont la propriété de la ville de Melun.

L'école primaire Almont groupe 1 accueille 180 enfants âgés de 2,5 à 12 ans et 12 adultes (personnel encadrant). On note la présence d'une classe de maternelle à l'intérieur de l'école primaire.

L'école élémentaire d'application Almont groupe 2 accueille 164 enfants âgés de 6 à 12 ans et 11 adultes (personnel encadrant).

Ces deux écoles (primaire et élémentaire) font partie du groupement scolaire de l'Almont comprenant :

- L'école maternelle du Parc ;
- L'école maternelle Almont groupe 1 ;
- L'école primaire Almont groupe 1 ;
- L'école élémentaire d'application Almont groupe 2.

Le groupement scolaire aurait été construit dans les années 1970 sur une emprise d'environ 20 000 m². Les écoles primaire Almont groupe 1 et élémentaire Almont groupe 2, d'une superficie totale d'environ 6 800 m², comprennent :

- un bâtiment de 1 100 m² environ, édifié en (R+2), où sont installés les salles de classes, les sanitaires, les bureaux et les préaux des deux écoles.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecoles primaire Almont groupe 1 et élémentaire d'application Almont groupe 2
(Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Commune de Melun (77))
Note de Première Phase 1 (NPP) N° 0771321T_RNPP*

L'école primaire Almont 1 se situe dans la partie Nord du bâtiment alors que l'école élémentaire d'application Almont 2 se situe dans la partie Sud. Bien qu'il n'existe aucune séparation physique entre les deux parties du bâtiment, un code couleur permet de les différencier à l'intérieur ;

- une cour de récréation à l'ouest du bâtiment, de 1 600 m² environ, recouverte d'un enrobé bitumeux avec des zones d'espaces verts enherbés. Cette cour est théoriquement réservée à l'école élémentaire d'application Almont 2 ;
- deux cours de récréation à l'est du bâtiment, de 4 200 m² environ, avec des zones d'espaces verts enherbés. Ces cours sont théoriquement réservés à l'école primaire Almont 1 ;

On note également la présence d'un espace vert enherbé et planté d'arbres d'une surface d'environ 1 800 m². Selon le gardien du groupe scolaire, cette zone, bien qu'accessible à partir des cours de l'école élémentaire Almont 2, n'est pas autorisée aux enfants en dehors des périodes de fortes chaleurs, pour s'abriter du soleil sous les arbres. Lors de la visite de site, il a été constaté qu'aucun enfant n'était autorisé à jouer au droit des espaces verts.

En 1998, deux entreprises de maçonnerie (recensées dans BASIAS sous CARREAUSTYL : IDF7708701 et CO-GE-VE : IDF7708907), avaient leur siège social sur un site voisin du groupe scolaire. Elles ont toutes deux déclaré une activité de transport de déchets non dangereux. Toutefois, **la consultation des documents d'archive réalisée dans le cadre de la phase 1 du diagnostic des sols a montré que l'activité déclarée n'a pas été exploitée à l'adresse des sièges sociaux des entreprises.** En effet, à la date de déclaration de ces activités, les logements sociaux présents aux mêmes adresses étaient déjà construits.

Aucun autre site BASIAS n'est situé à moins de 100 m des écoles primaire Almont groupe 1 et élémentaire Almont groupe 2. Un site BASIAS a été identifié en latéral hydraulique supposé dans un rayon de l'ordre de 200 m autour de l'ETS, il n'a pas pu avoir une influence sur la qualité des milieux au droit des ETS.

Etant donné l'absence d'activités anciennes recensées dans BASIAS et potentiellement polluantes au droit et dans le proche environnement de l'Ecole maternelle Almont Groupe 1, il n'existe aucune potentialité d'exposition des populations les plus sensibles fréquentant l'établissement avec d'éventuels polluants issus des sols, en relation avec une pollution historique d'un site BASIAS.

Ainsi, nous proposons donc le classement de l'ETS n°0771321T « Les Ecoles primaire Almont groupe 1 et élémentaire d'application Almont groupe 2 » en catégorie A : « Les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».